

Questions de la séance d'information sur la DDI à l'intention des prestataires dans le cadre du projet sur l'assurance des compétences – 8 novembre 2022

REMARQUE : Les questions énoncées ci-après ont été posées au cours de la séance d'information sur la demande de déclaration d'intérêt (DDI) à l'intention des prestataires tenue par l'OCRCVM le 8 novembre 2022. Dans la version anglaise, les questions sont présentées exactement comme elles ont été soumises par les prestataires; dans la présente version française, il s'agit de traductions non officielles. Les réponses de l'OCRCVM à ces questions ont été publiées le 18 novembre 2022; les questions et réponses liées ont été regroupées par catégories de manière à en faciliter la présentation.

Programme actuel

1) Disposez-vous actuellement d'une fonction de SGA ou de CRM, d'un système de gestion des titres de compétence ou d'un système distinct par l'entremise de CSI?

Dans le cadre du programme actuel, nous ne supervisons ni n'exploitons aucune fonction de système de gestion de l'apprentissage (SGA) ni de gestion de la relation client (GRC).

Les réflexions futures sur les fonctions de SGA et de GRC dépendront ultimement de la conception du programme et du modèle de prestation que nous choisirons.

2) Le prestataire actuel (CSI) demeurera-t-il un prestataire ou le processus d'appel d'offres entraînera-t-il le recours à de nouveaux prestataires?

Le contrat de CSI prendra fin le 31 décembre 2025. L'étape de la DDI est ouverte aux réponses de tous les prestataires, y compris le prestataire actuel (CSI). L'OCRCVM compte dresser une courte liste de prestataires pour l'étape de l'appel d'offres à l'avenir.

3) CSI ou l'OCRCVM sont-ils propriétaires de la composition et du contenu actuels de la formation? Question liée : À quel point le régime et le programme améliorés sont-ils déjà élaborés?

CSI est actuellement le prestataire de services de formation pour toutes les catégories de personnes autorisées par l'OCRCVM et est responsable du contenu des cours et des examens. Les réflexions futures sur les accords commerciaux conclus avec les prestataires de services de formation devront reposer sur la conception du programme et le modèle de prestation que nous choisirons.

Les processus de DDI et d'appel d'offres faciliteront l'élaboration du régime amélioré.

4) Êtes-vous en mesure de nous fournir des données démographiques géographiques pour que nous puissions avoir un portrait historique des endroits où les personnes inscrites aux cours habitent?

Les données du programme actuel sur les volumes d'étudiants inscrits aux cours et aux examens, y compris les données démographiques, sont disponibles à ocrsvm.ca, à la page [Projet sur l'assurance des compétences \(voir Annexe C – Historique des volumes d'étudiants, des tarifs et des données démographiques\)](#).

Programme et modèle futurs

1) À la lumière de la DDI, je constate que vous êtes ouverts à de nouveaux modèles, mais, au terme de votre consultation, quels étaient les principaux facteurs qui ont amené l'OCRCVM à conclure qu'il était dans l'intérêt public de recourir à un modèle fondé sur un prestataire unique?

Des aspects précis de la conclusion de 2015 ont été publiés dans l'[Avis 15-0215](#).

Les facteurs que nous avons pris en compte à l'époque comprenaient :

- un marché des compétences relativement restreint (comparativement au marché FINRA aux États-Unis par exemple);
- la robustesse perçue du régime d'assurance des compétences;
- la nécessité de cours et d'examens bilingues;
- l'accessibilité géographique (à l'échelle du Canada) pour tous les cours et examens offerts;
- le faible nombre d'inscriptions dans plusieurs des catégories d'autorisation.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du secteur et des exigences changeantes, y compris les besoins des apprenants, et de l'importance de l'innovation dans la prestation des services de formation, l'OCRCVM est disposé à explorer d'autres modèles de prestation de services de formation, y compris un modèle fondé sur de multiples prestataires.

2) Quel sera le rôle du prestataire actuel?

Voir la réponse à la question 2 sur le programme actuel.

3) Quand les profils de compétences seront-ils terminés? Les prestataires sélectionnés auront-ils l'occasion de tirer parti des profils définitifs?

Les profils de compétences ont tous été publiés pour commentaires à ce jour.

Notre appel à commentaires en vigueur à l'égard du *Document de consultation (Phase III) – Profils de compétences des surveillants, des négociateurs, des gestionnaires de portefeuille adjoints et des gestionnaires de portefeuille* prendra fin le 28 décembre 2022. En savoir plus sur la [phase III](#).

Nous ne prévoyons pas publier de nouveau les profils pour commentaires.

Nous prévoyons publier des versions à jour des profils de compétences pour toutes les catégories d'autorisation de l'OCRCVM à l'automne 2023.

4) L'OCRCVM envisage-t-il de prendre en charge une partie du modèle d'assurance des compétences?

L'OCRCVM évalue différents modèles pour le futur régime d'assurance des compétences.

5) La diffusion du contenu et la tenue des examens doivent-elles être offertes à l'extérieur du Canada?

Les cours et les examens sont actuellement offerts par Internet pour un accès à distance à partir de n'importe quel endroit au Canada et à l'étranger. Nous prévoyons continuer d'offrir l'accès à distance aux cours et aux examens requis dans le cadre du nouveau programme.

6) La participation de l'OCRCVM à l'élaboration du contenu à titre de « prestataire » ne crée-t-elle pas un conflit d'intérêts? Contrairement au fait de simplement intervenir dans le contenu des prestataires.

À mesure que nous évaluerons différents modèles de programme pour l'avenir, nous tiendrons compte de tout conflit d'intérêts réel ou perçu entre l'OCRCVM et les prestataires de services de formation potentiels dans notre processus décisionnel.

7) S'agira-t-il d'un permis obligatoire aux fins de négociation pour tous les rôles impliquant de traiter avec des clients?

Toutes les personnes autorisées par l'OCRCVM sont assujetties à des normes de compétence assurant qu'elles ont la formation et les compétences nécessaires pour exercer leurs activités réglementées avec compétence. Cela inclut les rôles impliquant de traiter avec des clients. Toute personne qui demande une autorisation devra satisfaire aux normes de compétence qui seront fondées sur le nouveau programme.

8) L'OCRCVM a-t-il des normes de formation tierces (par exemple, ISO) en vue pour la conception ou la prestation du programme de formation?

Au cours de la conception du nouveau programme, nous tiendrons compte de normes pertinentes comme les normes ISO. Cet aspect sera examiné davantage ultérieurement.

9) En ce qui concerne la prestation de programmes en direct en français, est-ce qu'on envisagerait la prestation simultanée? Au cours du webinaire, il a été mentionné que les prestataires peuvent présenter une réponse ou exprimer leur intérêt à l'égard du programme dans son entier ou en partie. Un prestataire souhaitant offrir de la formation en anglais seulement serait-il acceptable?

Cela dépendra ultimement de la conception du nouveau programme. Si un programme comportait une composante « en direct », il faudrait qu'il y ait une capacité d'effectuer la prestation en anglais et en français (à déterminer si c'est simultanément ou séparément).

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer la prestation en français, veuillez l'indiquer clairement dans votre réponse à la DDI.

10) L'OCRCVM a-t-il une opinion précise sur ce qui est défini comme de l'« innovation » par rapport au fait de répondre aux besoins des apprenants?

Un large éventail de techniques novatrices sont appliquées en ce qui concerne la prestation de services de formation. L'OCRCVM encourage les prestataires à souligner dans leur réponse à la DDI comment leur organisation a fait preuve d'innovation dans la prestation de services de formation.

11) Les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG), y compris les WCAG 2.0, WCAG 2.1 et WCAG 2.2, seront-elles nécessaires pour toute expérience liée aux SGA ou au contenu numérique?

Les exigences relatives aux WCAG seront énoncées dans l'appel d'offres. Le nouveau programme devra être conforme aux exigences pertinentes des WCAG.

12) Y a-t-il des exigences quant à l'emplacement de l'hébergement des données? Par exemple, celles-ci peuvent-elles être hébergées aux États-Unis, en Europe ou seulement au Canada?

Les exigences quant à l'emplacement de l'hébergement des données seront énoncées dans l'appel d'offres. L'OCRCVM exige habituellement que les données soient hébergées au Canada.

Multiplés prestataires

1) Tous les services doivent-ils être fournis par un seul prestataire ou un prestataire peut-il s'associer à d'autres prestataires pour cette réponse (c.-à-d. recourir à des sous-traitants)?

L'OCRCVM est disposé à explorer divers modèles de prestation de services de formation, y compris un modèle fondé sur de multiples prestataires. Si vous souhaitez faire appel à des sous-traitants, veuillez l'indiquer clairement dans votre réponse à la DDI.

2) S'il est envisagé de permettre la répartition des services d'élaboration de cours et de tenue d'examens entre différents prestataires, cela signifie-t-il une ouverture à l'égard du modèle de la FINRA?

L'OCRCVM est disposé à explorer divers modèles de prestation de services de formation, y compris un modèle fondé sur de multiples prestataires.

- 3) Si de multiples prestataires créaient du matériel de cours, faudrait-il que l'OCRCVM approuve le matériel avant que les personnes physiques l'utilisent en vue d'un examen?**

Même si cela dépendra ultimement de la conception du programme et du modèle de prestation que nous choisirons, l'OCRCVM devra tout de même élaborer un cadre assurant que le programme de formation et le contenu répondent à des normes de qualité acceptables.

- 4) Si de multiples prestataires participent à l'élaboration des cours et des examens, le même matériel sera-t-il mis à la disposition de chacun d'eux et y aura-t-il une possibilité de collaboration pour assurer une bonne concordance entre les cours et les examens?**

Cela dépendra ultimement de la conception du programme et du modèle de prestation que nous choisirons ainsi que des accords conclus entre l'OCRCVM et les prestataires.

- 5) Si un modèle fondé sur de multiples prestataires est adopté, y aura-t-il une limite au nombre de prestataires acceptés?**

Les réflexions futures quant au nombre limite de prestataires dépendront ultimement de la conception du programme et du modèle de prestation que nous choisirons. Cela dit, dans un modèle fondé sur de multiples prestataires, le nombre de prestataires devra être gérable du point de vue de la surveillance réglementaire pour assurer le maintien de normes de qualité élevées.

Partenariat avec l'OCRCVM

- 1) Pouvez-vous décrire à quoi ressemblerait un partenariat de prestation de services conjointe avec l'OCRCVM et en quoi il pourrait différer d'une solution à prestataire unique?**

L'OCRCVM ne propose aucun modèle de partenariat particulier pour le moment. Nous invitons simplement les prestataires à examiner tous les modèles possibles, y compris un partenariat avec nous. On peut trouver des exemples de tels accords dans d'autres pays et d'autres régimes d'assurance des compétences réglementaires.

- 2) Quels sont les critères d'un partenariat? L'OCRCVM est-il susceptible de prendre le contrôle du programme de formation?**

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question aussi tôt dans le processus. L'OCRCVM ne propose ni ne préfère aucun modèle particulier pour le moment.

- 3) Nous comprenons que l'OCRCVM envisage différents modèles de partenariat. À ce stade-ci, vous attendez-vous à ce que les prestataires proposent des partenariats possibles pour couvrir toute la gamme des services ou préférez-vous une proposition axée sur les principales forces des prestataires? Par exemple, si nous nous occupons principalement de l'élaboration et de la**

tenue des examens, voulez-vous une proposition axée uniquement sur ce service ou préférez-vous une proposition qui prévoit des partenariats potentiels pour une prise en charge complète du programme de formation?

À ce stade-ci, nous sommes ouverts à l'examen de différents modèles, y compris différents modèles de partenariat. Ces modèles peuvent porter sur la gamme complète des services ou sur une gamme partielle des services axée sur les principales forces des prestataires. Nous examinerons toutes les propositions avant de décider de la meilleure solution.

Examens

- 1) Combien de fois par année chaque examen sera-t-il offert? À ce sujet, pour chaque examen, combien de questionnaires voulez-vous élaborer?**
- 2) Pouvez-vous nous dire le nombre total d'examens?**
- 3) Êtes-vous en mesure d'indiquer les volumes prévus pour chacun des examens à élaborer?**

Cela dépendra ultimement de la conception du nouveau programme. Les données du programme actuel sur les volumes d'étudiants inscrits aux cours et aux examens sont disponibles à ocrsvm.ca, à la page d'information sur la DDI (voir [Annexe C – Historique des volumes d'étudiants, des tarifs et des données démographiques](#)).

Le modèle d'examen du nouveau programme, y compris le nombre et la fréquence des examens, dépendra ultimement de la conception du nouveau programme. En général, le nombre d'examens offerts doit répondre aux besoins des candidats à l'inscription tout au long de l'année et partout au pays. Les données du programme actuel sur les volumes d'étudiants inscrits aux cours et aux examens sont disponibles à ocrsvm.ca, à la page d'information sur la DDI (voir [Annexe C – Historique des volumes d'étudiants, des tarifs et des données démographiques](#)).

- 4) La banque d'éléments existants pour les examens sera-t-elle réutilisée, adaptée ou récupérable? Ou est-ce qu'une nouvelle banque d'éléments sera élaborée pour chaque examen? Existe-t-il une méthode de normalisation prédéterminée (théorie des réponses aux items, méthode Angoff modifiée, mise en équivalence)? Est-ce que des spécifications ou des plans d'examen ont été établis? Combien de séances d'examen auront lieu par année? Avez-vous l'intention d'utiliser des questionnaires statiques ou de nouveaux questionnaires pour chaque tenue d'examen?**

Cela dépendra ultimement de la conception du nouveau programme. Ces éléments précis seront examinés ultérieurement.

- 5) **Y a-t-il une possibilité qu'il y ait un régime se limitant à un examen pour les personnes ayant une formation ou est-il prévu qu'un examen nécessaire à l'autorisation soit lié à un cours donné?**

Cela dépendra ultimement de la conception du nouveau programme.

- 6) **L'OCRCVM utilise-t-il actuellement la théorie classique des tests ou la théorie des réponses aux items dans le traitement de ses données d'examen?**

Nous évaluerons les normes et les pratiques exemplaires les plus récentes dans le cadre de l'évaluation des méthodes d'examen pour le prochain programme. Nous nous attendons à ce que les examens des cours respectent les normes et les pratiques exemplaires reconnues. À ce stade-ci, nous n'imposons pas un modèle plutôt qu'un autre.

- 7) **L'OCRCVM peut-il préciser ses attentes en matière de centres d'essai, d'essais à distance et de sécurité?**

Nous nous attendons à ce que les prestataires offrent des services de façon sécuritaire et accessible et qu'ils aient la capacité d'offrir des services à distance.

Les environnements d'examen en ligne et en personne doivent être soumis à des protocoles de sécurité précis pour assurer l'intégrité et l'équité de la prestation des examens. Ceux-ci seront décrits plus en détail à l'étape de l'appel d'offres.

- 8) **Y a-t-il un modèle de traduction privilégié ou obligatoire pour le contenu des examens?**

Comme indiqué dans la DDI, le nouveau programme devra être offert en français et en anglais. Le contenu des cours et des examens devra être disponible en français et en anglais.

- 9) **Est-il juste de supposer que l'OCRCVM cherche à concevoir et à élaborer 11 nouveaux examens (c.-à-d. un pour chacune de vos 11 catégories de personnes autorisées)?**

Cela dépendra ultimement de la conception du nouveau programme.

Processus de sélection

- 1) **Les prestataires qui répondront à l'appel d'offres pourront-ils consulter le programme de formation et le contenu existants, y compris les examens?**

Nous évaluerons cela plus près de l'étape de l'appel d'offres.

- 2) À l'annexe C, vous avez inscrit les chiffres totaux et les chiffres de l'OCRCVM séparément. En quoi ces chiffres diffèrent-ils?**

Réponse initiale : Les colonnes intitulées « OCRCVM » concernent les personnes physiques inscrites auprès de l'OCRCVM. Les colonnes intitulées « Total » comprennent les personnes physiques inscrites et non inscrites auprès de l'OCRCVM.

Réponse révisée (25 novembre 2022) : Les colonnes intitulées « OCRCVM » concernent les inscriptions de personnes physiques travaillant au sein de sociétés membres de l'OCRCVM. Les colonnes intitulées « Total » concernent toutes les inscriptions.

- 3) Effectuerez-vous votre sélection selon le meilleur rapport qualité-prix?**

Pour l'étape de l'appel d'offres, l'OCRCVM publiera les critères d'évaluation. La qualité et le coût seront probablement des éléments clés des critères d'évaluation.

- 4) Quelle quantité d'information l'OCRCVM s'attend-il à obtenir sur la solution proposée dans une réponse à la DDI? Veut-il surtout connaître les capacités du prestataire?**

Les exigences concernant les réponses à la DDI sont énoncées à la section 5.0 de celle-ci. Nous demandons aux prestataires de limiter leur réponse à un maximum de 8 à 10 pages, ce qui devrait les aider à déterminer le niveau de précision attendu. Nous encourageons les prestataires à inclure de l'information sur leurs capacités en ce qui concerne leur proposition.

- 5) Connaîtrons-nous certains des indicateurs de performance clés (IPC) avant la date limite de réponse à la DDI du 16 décembre?**

Non. Les IPC seront établis et communiqués ultérieurement.

- 6) Une fois que la courte liste de parties intéressées aura été dressée, communiquerez-vous l'identité des prestataires qui la composent et les services à l'égard desquels ceux-ci ont indiqué qu'ils se feraient concurrence (c'est-à-dire les multiples options qu'Elsa mentionne dans le sondage)?**

Nous évaluerons cela plus près de l'étape de l'appel d'offres.

- 7) Pouvons-nous présenter une réponse à titre de prestataire de services en anglais ou vous attendez-vous à ce que tous les prestataires intéressés traitent la prestation en français également?**

Comme indiqué dans la DDI, le nouveau programme devra être offert en français et en anglais. Le contenu des cours et des examens devra être disponible en français et en anglais. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer la prestation en français, veuillez l'indiquer clairement dans votre réponse à la DDI.

8) Pouvons-nous soumettre des documents justificatifs, au-delà de la limite de 8 à 10 pages?

Nous encourageons tous les candidats qui répondent à la DDI à limiter leurs réponses à la limite de 8 à 10 pages.

9) Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de prestataires qui répondent à la DDI?

Comme les réponses à la DDI peuvent être soumises jusqu'au 16 décembre 2022, nous ne pouvons pas vous dire le nombre à ce stade. Nous notons que 39 sociétés ont assisté à la séance d'information sur la DDI à l'intention des prestataires qui a eu lieu le 8 novembre 2022.

10) Il existe des listes complètes d'éléments pour chacun des trois principaux volets de l'occasion d'affaires (conception et mise en œuvre, prestation et administration, mesures). La section 6.0 sur les critères d'évaluation dresse la liste des facteurs qui sont évalués. Pouvez-vous indiquer la pondération relative de chacun d'eux?

Pour l'étape de la DDI, nous n'avons prescrit aucune pondération précise des critères d'évaluation, mais, de façon générale, tous les critères seront aussi importants les uns que les autres.

11) L'OCRCVM publiera-t-il les critères d'évaluation et de sélection des prestataires pour l'appel d'offres? Nous voulons l'assurance de la transparence.

Oui. Pour l'étape de l'appel d'offres, l'OCRCVM publiera les critères d'évaluation.

12) Nous notons une ouverture à l'égard de partenariats entre des prestataires et l'OCRCVM. L'information à ce sujet sera-t-elle communiquée? Dans l'intérêt des prestataires qui ne s'associent pas à l'OCRCVM, pouvez-vous nous dire si un organisme indépendant neutre participera à l'évaluation de tous les prestataires et à la sélection? Comment l'objectivité, la transparence et l'équité seront-elles assurées?

Nous comptons établir un cadre de gouvernance rigoureux et solide pour nous assurer d'atteindre nos objectifs d'amélioration du régime d'assurance des compétences. En définitive, la décision est celle de l'OCRCVM et de son successeur, le nouvel OAR. Nous croyons que notre processus sera équitable et transparent.

13) Il existe de nombreux cas où des termes subjectifs tels que « haute qualité », « efficace », « rigoureux » et « efficace » sont utilisés pour décrire les principales caractéristiques des prestataires potentiels. Quels critères qualitatifs et quantitatifs seront utilisés afin d'atténuer la subjectivité? Ceux-ci seront-ils définis?

Aux fins de la DDI, nous sommes d'avis que ces termes sont suffisamment clairs. Dans le cadre du processus d'appel d'offres, nous apporterons des précisions au besoin.

Aspects financiers

- 1) **Pouvez-vous clarifier le détail du modèle de tarification recherché dans la DDI?**
- 2) **Pouvez-vous nous dire combien coûtera chaque examen?**
- 3) **Qui paie l'examen? Le SGA permet-il une solution de commerce électronique si le candidat doit payer son examen?**
- 4) **Quelle sera la durée du contrat? Avez-vous un budget estimatif?**
Pourriez-vous préciser quelles sont les exigences de l'OCRCVM en matière de tarification, comme il est indiqué à l'annexe B?

Le détail du modèle financier du programme dépendra ultimement du modèle futur et de la conception du nouveau programme. Ces éléments précis seront examinés ultérieurement.

Nous prévoyons que la durée de service sera d'au moins cinq ans. Cela sera énoncé dans l'appel d'offres.

Nombre de prestataires

- 1) **Combien de prestataires choisirez-vous?**
- 2) **Combien de prestataires devraient être retenus pour la courte liste et invités à participer au processus d'appel d'offres?**

Le nombre de prestataires retenus pour la courte liste à l'étape de l'appel d'offres et le nombre de prestataires choisis dépendront ultimement du modèle futur et de la conception du nouveau programme.

Date limite

- 1) **La DDI indique que la date limite pour soumettre une réponse est le 16 décembre 2022. Pourriez-vous préciser l'heure limite? Le fuseau horaire est-il de celui de l'heure de l'Est? En ce qui concerne le nombre maximal de pages de la réponse, le nombre total comprend-il les annexes? La réponse peut-elle contenir des liens électroniques menant à des explications des concepts ou à des exemples?**
- 2) **À quelle heure le 16 décembre la réponse doit-elle être reçue?**

La réponse à la DDI peut être soumise à tout moment jusqu'à 23 h 59 HNE, le vendredi 16 décembre 2022. La limite de 8 à 10 pages comprend les annexes. Des liens électroniques peuvent être inclus.

Transition

- 1) **Le conseiller déjà compétent sera-t-il tenu de se représenter à l'examen?**
- 2) **Est-ce que les titulaires de chaque fonction devront attester leurs compétences avant une certaine date de lancement?**

3) Si le programme est lancé en janvier 2026, quand la tenue du premier examen aura-t-elle lieu?

Les nouvelles exigences en matière de compétence introduites par le nouveau régime d'assurance des compétences s'appliqueront aux nouveaux candidats. Les renseignements sur la transition seront communiqués ultérieurement.

Autre

1) Y a-t-il d'autres renseignements à jour que les anciens chiffres de « 2013 »?

Les données du programme actuel sur les volumes sont disponibles à ocrcvm.ca, à la page d'information sur la DDI (voir [Annexe C – Historique des volumes d'étudiants, des tarifs et des données démographiques](#)). Les données de 2017 à 2021 sont incluses.